



Fenêtre sur le fleuve,  
carrefour de Chamblain  
www.saintsiméon.ca

Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Papal

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ  
**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 2 juillet 2019 à la  
salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure # 19-02**

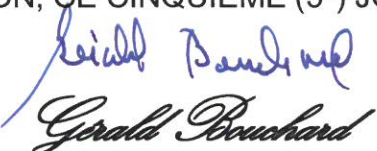
**Nature et effet :** Réputer conforme la hauteur d'un garage (déjà érigé) dépassant  
d'environ 40 cm la hauteur du bâtiment principal, alors que l'article  
6.2.4.6 du règlement de zonage numéro 196, détermine que la  
hauteur d'une telle construction ne doit pas excéder celle du  
bâtiment principal.

**Identification du site concerné :** Le lot 5 728 631, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon.  
Saint-Siméon.

**Matricule :** 4895 / 71 / 0057

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE CINQUIÈME (5<sup>e</sup>) JOUR DE DE JUIN 2019

  
Gerald Bouchard  
Directeur général adjoint / Greffier